



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le Prix Moovjee est un concours d'entrepreneuriat destiné aux jeunes de 18 à 30 ans qui entreprennent (création et reprise d'entreprise).

La réalisation du concours est confiée à :

L'association AJ2E/ Moovjee, régie par la loi du 1er juillet 1901 et la société Executive Capital, SARL au capital de 263 500 euros, dont le siège social est situé au 68 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro RCS 504 203 423.

Pour les besoins des présentes, sont désignés ensemble « les organisateurs du Prix Moovjee » : les structures Moovjee et Executive Capital,

L'objectif du concours est de :

- Sensibiliser les jeunes à considérer l'entrepreneuriat, la création ou la reprise d'entreprise comme une véritable option de vie professionnelle,
- Mettre en lumière à quel point les capacités d'action des jeunes entrepreneurs sont étendues et inventives,
- Soutenir les lauréats en leur attribuant une aide financière, en leur donnant accès à un programme d'accompagnement (mentorat), à un pool d'experts métier bénévoles, à de la visibilité médiatique, à un ensemble d'opportunités de développement au sein de l'écosystème entrepreneurial, à des opportunités de financement et à de la mise en réseau en rejoignant une communauté qui partage des valeurs communes : partage, écoute, bienveillance, confiance, authenticité...
- Promouvoir la création d'entreprise par les jeunes auprès du grand public pour que tout un chacun s'investisse pour soutenir ceux qui se sont lancés, quel que soit le secteur d'activité y compris dans le monde artistique.

Ce concours s'adresse à tous les jeunes, habitant en France, âgés de 18 à 30 ans et :

- Ayant créé leur entreprise en France, en possédant au minimum 20 % des parts du capital social ou des actions, et détenant le mandat social dans la catégorie Entrepreneur
- Ou porteur de projet de création d'entreprise dans la catégorie Porteur de projet
- Ou auto-entrepreneur/association souhaitant transformer leur activité en entreprise dans la catégorie Porteur de projet
- Ou porteur d'un projet artistique en conception ou en cours de réalisation avec un lancement public au plus tard le 31 décembre 2024 en France dans la catégorie Artiste-Entrepreneur. **(Nouveauté 2023)**

Ne sont pas éligibles au concours les professions libérales.

Ne peuvent être candidats, les organisateurs du Prix Moovjee et les organismes participant à l'organisation du concours,

Le droit d'accès au concours est gratuit. Les frais afférents à la présentation de la candidature sont à la charge des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

## ARTICLE 2 : LES CATÉGORIES DE PRIX ET LES MENTIONS SPÉCIALES

### ARTICLE 2.1 : Les Prix

#### ➤ Le Grand Prix Moovjee

La participation au Grand Prix Moovjee est réservée **aux entrepreneurs** ayant déjà créé leur entreprise.

#### ➤ Le Prix « 100 jours »

La participation au Prix « 100 jours » est réservée **aux porteurs de projet**, aux auto-entrepreneurs et aux associations.

Les entrepreneurs ayant créé leur entreprise après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 peuvent faire le choix de postuler dans la catégorie Entrepreneur ou Porteur de projet.

#### ➤ Le Prix « Artiste-Entrepreneur »

La participation au Prix « Artiste-Entrepreneur » est réservée **aux artistes porteurs de projet artistique**.

### ARTICLES 2.2 Les Ambassadeurs Régionaux

Tous les candidats dans la catégorie Entrepreneur et Porteur de projet sont éligibles pour devenir ambassadeurs de leur région d'implantation. Les candidats sont invités à indiquer dans leur dossier de candidature s'ils souhaitent s'engager pour être ambassadeur de leur région et devenir le porte-parole de l'entrepreneuriat jeune sur leur territoire d'implantation.

En devenant ambassadeur de sa région, le candidat bénéficie d'une visibilité : accès prioritaire au mentorat, rencontres avec la communauté Moovjee, prises de parole en public lors de divers événements (Go Entrepreneurs par exemple), médiatisation de son entreprise dans la communication Moovjee et communiqué de presse vers les médias régionaux. Il est également prioritaire pour toutes les manifestations de prestige dont l'association est partenaire (exemple : Big Tour par Bpifrance, Remise des Prix EY...)

Les ambassadeurs régionaux du Prix Moovjee 2023 sont désignés par les **Jurys de Régions du 24 avril au 5 mai 2023**, sur la base des informations communiquées dans le dossier de candidature et sur la présentation orale, en visioconférence, des candidats présélectionnés par le comité de lecture.

### ARTICLES 2.3 : Cadre spécifique du Prix « 100 jours »

Le Prix « 100 jours » a pour objectif de soutenir l'entrepreneuriat jeune, de donner de la visibilité à tous les porteurs de projets et de permettre à tous les candidats de faire du buzz pour leur entreprise en menant une campagne d'**appel aux votes en ligne du 23 mars au 6 avril 2023**.

Les vidéos fournies par les candidats sont mises en ligne par les organisateurs du Prix Moovjee sur la chaîne YouTube du Moovjee, plateforme permettant le vote public. Le public pourra ainsi voter en « likant » ses vidéos favorites pour soutenir son ou ses candidat(s) favori(s). L'esprit du concours est donc d'obtenir l'adhésion de véritables votants et le **résultat des votes est constaté le jeudi 6 avril 2023 à 12h00 (heure de Paris)**.

La vidéo doit être représentative de l'ambition que vous portez pour votre entreprise. Pour sa réalisation, vous êtes libre de la réaliser vous-même ou de faire appel à des compétences externes à votre entreprise. Toute liberté est laissée au candidat quant au contenu de cette vidéo. Vous pouvez par exemple décrire votre projet, présenter votre motivation à devenir entrepreneur, raconter comment vous est venue l'idée de votre projet, raconter pourquoi gagner le Prix Moovjee aurait vraiment une valeur ajoutée pour vous... ou tout autre contenu en rapport avec votre projet entrepreneurial !

Les 15 candidats ayant obtenu le plus de « likes » sur leur vidéo validée par les organisateurs du Prix Moovjee sont désignés présélectionnés pour le Prix « 100 jours ». Les dossiers des 15 candidats présélectionnés sont ensuite évalués par un comité de sélection qui désignera les 5 finalistes. En outre, 5 finalistes supplémentaires sont sélectionnés sur dossier uniquement parmi l'ensemble des candidats de la catégorie Porteur de projet. Les 10 finalistes sont invités à pitcher devant le Jury National le 20 avril 2023 après-midi qui désignera le lauréat de la catégorie Porteur de projet.

Toute liberté est laissée au candidat quant au contenu de cette vidéo mais les candidats s'engagent à être propriétaire de l'ensemble des droits de la vidéo et de son contenu. Les organisateurs du Prix Moovjee se réservent le droit de ne pas diffuser les vidéos à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène, ou contrevenant aux lois sur les marques déposées ou le copyright, ou inacceptables pour quelque raison que ce soit. Il en est de même pour ce qui concerne les actes ou propos qui relèvent d'un comportement inapproprié dans le mode d'obtention des votes (« likes ») ou vis-à-vis des autres candidats, notamment en cas de mauvaise foi, de manque de fair-play ... La non-diffusion d'une vidéo pour l'une de ces raisons entraîne l'élimination du candidat pour l'ensemble du Prix Moovjee.

Les candidats sont libres d'utiliser tous les moyens marketing et de communication à leur disposition pour augmenter la viralité de leur vidéo, faire connaître cette opération dans leurs réseaux et inciter les internautes à voter pour leur vidéo dans le respect des règles d'éthique du Web et le respect de la réglementation « Informatique et Libertés ». D'autre part, les organisateurs du Prix Moovjee se réservent le droit de vous contacter lors de l'appel aux votes en ligne du 23 mars au 6 avril 2023 en cas de doute sur l'obtention du nombre de « likes » récoltés. Les organisateurs demanderont aux 15 candidats ayant obtenus le plus de votes (« likes ») leur plan de communication afin de départager les candidats.

Tous les candidats au Prix « 100 jours » doivent obligatoirement fournir et télécharger dans leur dossier de candidature une vidéo (fichier limité à 300 Mo au format .mp4, .mov). Ne pas fournir de vidéo entraîne la non-éligibilité de votre dossier de candidature et l'annulation complète de votre candidature au Prix Moovjee.

Tout le personnel du Moovjee et les organisateurs du Prix Moovjee n'ont pas le droit de voter en ligne pour éviter tout favoritisme parmi les candidats dans la catégorie Porteur de projet.

#### **ARTICLES 2.4 : Cadre spécifique du Prix « Artiste-Entrepreneur »**

Nouveauté de la 14<sup>ème</sup> édition du Prix Moovjee, le Prix « Artiste-Entrepreneur » a pour objectif de soutenir, d'accompagner et de donner de la visibilité à des jeunes artistes porteurs d'un projet artistique qui souhaitent vivre de leur art. Le prix et la visibilité associée ont pour ambition de les aider à trouver les leviers financiers, humains, organisationnels et partenariaux pour mener à bien leur projet artistique.

#### **ARTICLES 2.5 Mentions spéciales**

##### **➤ Le Prix « Premiers pas vers l'Export »**

Le Moovjee, depuis son origine, a développé des liens très étroits avec le Québec dans le cadre de l'accompagnement par le mentorat.

Une mention spéciale « Premiers pas vers l'Export », s'inscrivant dans le cadre des relations avec le Québec, récompense un candidat montrant un potentiel significatif à l'export.

Tous les candidats dans la catégorie Entrepreneur sont éligibles pour être lauréat de la mention spéciale « Premier pas vers l'Export » et cette mention est attribuée par les organisateurs du Prix Moovjee lorsque les candidats ont indiqué dans leur dossier de candidature leur volonté d'implantation en Amérique du Nord.

### ➤ **Le Coup de cœur du Jury**

Le Jury National peut désigner la mention spéciale « Coup de Cœur du Jury » à sa libre appréciation parmi les 5 finalistes dans la catégorie Entrepreneur.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Seules les personnes physiques peuvent participer au Prix Moovjee.

- Pour les entreprises déjà créées, le candidat doit être le représentant légal de l'entreprise ou détenir impérativement l'autorisation du représentant légal pour postuler au Prix Moovjee au nom de l'entreprise.
- Pour les entreprises non créées, dans le cas où le projet est porté à plusieurs, l'équipe doit désigner un candidat unique qui porte la candidature.
- Pour les artistes-entrepreneurs, la personne qui candidate est l'artiste qui nourrit le projet artistique. Le projet peut être mené par plusieurs artistes, réunissant une ou plusieurs disciplines, qui ont souhaité monter une œuvre commune. La pratique artistique du candidat doit être centrale dans le projet soumis.

Les candidats au Prix Moovjee doivent répondre aux critères d'éligibilité et aux obligations définies en annexe du présent règlement, pour chaque Prix.

## **ARTICLE 4 : LE COMITÉ DE LECTURE**

### **ARTICLE 4.1 : Le comité de lecture**

Le comité de lecture est composé de représentants des organisateurs du Prix Moovjee, de professionnels de l'entrepreneuriat jeune et d'entrepreneurs, membres de la communauté.

Les organisateurs du Prix Moovjee se réservent le droit d'annuler le concours s'ils constatent un nombre insuffisant de dossiers de candidature ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats de la 14<sup>ème</sup> édition du Prix Moovjee.

### **ARTICLE 4.2 : Le comité de lecture pour les entrepreneurs et les porteurs de projet**

Le comité de lecture est compétent pour présélectionner et présenter au Jury National les 5 dossiers de candidature finalistes dans la catégorie Entrepreneur et les 5 dossiers de candidature finalistes dans la catégorie Porteur de projet déposés dans les délais impartis et répondant aux critères d'appréciation définis en annexe du présent règlement.

### **ARTICLE 4.3 : Le comité de lecture pour les artistes-entrepreneurs**

Un comité de lecture à part entière, composé de représentants des organisateurs du Prix Moovjee, d'artistes, de professionnels du secteur artistique et culturel et d'entrepreneurs dans le secteur culturel, est compétent pour présélectionner et présenter au Jury National les 5 dossiers de candidature finalistes dans la nouvelle catégorie Artiste-Entrepreneur déposés dans les délais impartis et répondant aux critères d'appréciation définis en annexe du présent règlement.

## ARTICLE 5 : LES JURYS

### ARTICLE 5.1 : Le Jury National

**Le Jury National a lieu le lundi 17 avril 2023 de 19h à 22h pour les candidats dans la catégorie Artiste-Entrepreneur.**

**Le Jury National a lieu le jeudi 20 avril 2023 matin pour les candidats dans la catégorie Entrepreneur et après-midi pour les candidats dans la catégorie Porteur de projet.**

Il est demandé à tous les candidats du Prix Moovjee de réserver la date du Jury National dans leur agenda dès la finalisation de leur dossier de candidature afin de garantir leur présence pour pitcher devant les membres du Jury National s'ils sont désignés finalistes.

#### ARTICLE 5.1.1 : Présentation du Jury National

Le Jury National est composé de personnalités issues de tous horizons :

- Dans la catégorie Artiste-Entrepreneur : Entrepreneurs dans le secteur culturel, artistes reconnus, journalistes et professionnels du secteur artistique et culturel.

Le/La Président(e) du Jury National, en cours de désignation, sera une personnalité reconnue dans le secteur culturel. En cas d'égalité des voix, le/la Président(e) du Jury a voix prépondérante.

- Dans les catégories Entrepreneur et Porteur de projet : Entrepreneurs reconnus, anciens lauréats, jeunes entrepreneurs, leaders d'opinion, journalistes, grands patrons, politiques, représentants des partenaires, associations et organismes d'accompagnement et de sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes, représentants du monde enseignant.

Le Président du Jury National pour le prix des entrepreneurs est le lauréat de cette catégorie de l'année précédente : Robin Maquet, co-fondateur de Bysco, Grand Prix Moovjee 2022.

Le Président du Jury National pour le prix des porteurs de projet est le lauréat de cette catégorie de l'année précédente : Noémie Ogno, fondatrice de JeuNoh et Prix « 100 jours » 2022.

En cas d'égalité des voix, le/la Président(e) du Jury National a voix prépondérante.

#### ARTICLE 5.1.2 : Les compétences du Jury National

Le Jury National désigne **les lauréats du « Grand Prix Moovjee », du Prix « 100 jours » et du Prix « Artiste-Entrepreneur ».**

Le Jury National peut désigner **la mention spéciale « Coup de Cœur du Jury »** à sa libre appréciation parmi les 5 finalistes dans la catégorie Entrepreneur. Le cas échéant, le Jury National peut décider de ne pas attribuer cette mention spéciale.

Le Jury National est souverain. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Le cas échéant, il peut également décider de ne pas attribuer de Prix.

## **ARTICLE 5.2 : Les Jurys de Région pour désigner les Ambassadeurs Régionaux**

### **ARTICLE 5.2.1 : Présentation des Jurys de Région**

**Les Jurys de Région ont lieu en visioconférence du 24 avril au 5 mai 2023.** Chaque Jury de Région est composé de représentants des Régions, des agglomérations, des partenaires en région du Moovjee dont les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance Création, de représentants de l'écosystème entrepreneurial (associations de sensibilisation et d'accompagnement des entrepreneurs, incubateurs, accélérateurs, organismes de formations...) et de l'ambassadeur régional du Prix Moovjee 2022.

Les dates des Jurys de Région seront annoncées sur le site internet [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr). Les candidats finalistes pour être ambassadeur régional sur leur territoire d'implantation sont prévenus individuellement par courrier électronique et/ou téléphone. Les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet pour connaître la date de leur Jury de Région s'ils sont concernés.

### **ARTICLE 5.2.2 : Les compétences du Jury de Région**

Chaque Jury de Région désigne l'ambassadeur de sa région qui lui semble le plus représentatif de l'action des jeunes entrepreneurs sur le territoire.

La présélection des candidats se fait par le comité de lecture, sur la base des informations communiquées dans le dossier de candidature, qui désigne 3 à 5 finalistes par région. Les candidats présélectionnés sont invités à effectuer une présentation orale, en visioconférence, devant leur Jury de Région.

Chaque Jury de Région est souverain. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Le jury peut également décider de ne pas sélectionner d'ambassadeur régional.

## **ARTICLE 5.3 : Obligation de confidentialité imposée aux membres des Jurys**

Les membres du comité de lecture, du Jury National, des Jurys de Régions et toutes les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature, sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets. Tous les dossiers de candidature transmis par les candidats au Prix Moovjee, ainsi que les délibérations des Jurys sont confidentiels.

Cette obligation de confidentialité s'applique également au personnel du Moovjee et aux organisateurs du Prix Moovjee ainsi qu'aux membres des jurys des concours partenaires.

## **ARTICLE 5.4 : Responsabilité des Jurys**

Les membres du Jury National, des Jurys de Régions et les organisateurs du Prix Moovjee ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat, notamment s'il y a une publication reproduite des travaux protégés.

Par ailleurs, les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets. Ils s'engagent à relever et garantir les organisateurs du Prix Moovjee de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

## ARTICLE 6 : CANDIDATURE

### ARTICLE 6.1 : Accès au dossier de candidature

Le dossier de candidature est accessible et à remplir en ligne à partir du site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr) du **16 janvier 2023 à 12h00 au 16 mars 2023 à 12h00 (heure de Paris)**.

### ARTICLE 6.2 : Dépôt des dossiers de candidature en ligne

Pour accéder à son dossier de candidature, une étape d'inscription est à prendre en compte en accédant à un formulaire sur le site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr) où des informations administratives seront demandées. À la suite de son inscription, chaque candidat reçoit un mail lui donnant accès à la plateforme de candidature au Prix Moovjee. Les candidats sont invités à vérifier dans leurs spams s'ils ne reçoivent pas au bout de quelques minutes ce mail (expéditeur : mymoovjee@moovjee.fr).

Une fois son compte créé, chaque candidat peut accéder à son dossier de candidature et compléter son dossier en plusieurs fois. Toute modification apportée est enregistrée et chaque candidat peut y revenir autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à la validation finale. Les candidats reçoivent un mail de confirmation lorsque leur dossier de candidature est validé. Seuls les dossiers validés sont pris en compte par les organisateurs du Prix Moovjee.

### ARTICLE 6.3 : Validation des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être renseignés complètement et lisiblement. Ils doivent comporter l'intégralité des pièces demandées (dossier de candidature, vidéo, pièces d'identité justificatives). Tout dossier incomplet ou illisible est rejeté et conséquemment non validé. Les dossiers seront transmis aux membres du comité de lecture sans correction. (Merci de veiller à votre orthographe 😊)

## ARTICLE 7 : LA PROCÉDURE DE PRÉSÉLECTION

Les comités de présélection sélectionnent d'ici le **14 avril 2023** pour se présenter devant le Jury National :

- 5 dossiers finalistes dans la catégorie Entrepreneurs pour le « Grand Prix Moovjee »
- 10 dossiers finalistes dans la catégorie Porteurs de projet pour le Prix « 100 jours »
- 5 dossiers finalistes pour le Prix « Artiste-Entrepreneur »

Les candidats finalistes dans la catégorie Entrepreneur, Porteur de projet et Artiste-Entrepreneur sont prévenus individuellement par courrier électronique et/ou téléphone au plus tard **le vendredi 14 avril 2023 (au plus tard)**. Les candidats non sélectionnés sont également avertis par courrier électronique.

Un webinar de préparation au Jury National est programmé **le vendredi 14 avril 2023 après-midi** pour tous les candidats finalistes dans la catégorie Entrepreneur, Porteur de projet et Artiste-Entrepreneur (1h en visioconférence par catégorie). Les candidats au Prix Moovjee sont invités à réserver cette date afin de garantir leur présence en ligne et bénéficier de cet accompagnement pour préparer au mieux leur présentation orale devant les membres du Jury National s'ils sont désignés finalistes.

Les comités de présélection sélectionnent d'ici le **21 avril 2023** pour présenter devant les Jurys de Région :

- 3 à 5 dossiers finalistes par région pour les Ambassadeurs Régionaux

Les candidats finalistes pour les Ambassadeurs Régionaux sont prévenus individuellement par courrier électronique et/ou téléphone au plus tard **le vendredi 21 avril 2023 (au plus tard)**. Les candidats non sélectionnés sont également avertis par courrier électronique.

## **ARTICLE 8 : NOMINATION ET ANNONCE DES LAURÉATS**

**Le Jury National se déroulera le jeudi 20 avril 2023.** Nous invitons tous les candidats à réserver cette journée dans leur agenda dès la finalisation de leur dossier de candidature.

### **ARTICLE 8.1 : La nomination des lauréats par le Jury National**

#### ➤ **Le Grand Prix Moovjee**

Les 5 finalistes effectuent, le **jeudi 20 avril 2023 matin**, une présentation orale devant le Jury National.

Parmi ces 5 finalistes, le Jury National désigne le **lauréat du « Grand Prix Moovjee »**.

#### ➤ **Le Prix « 100 jours »**

Les 10 finalistes effectuent, le **jeudi 20 avril 2023 après-midi**, une présentation orale devant le Jury National.

Parmi ces 10 finalistes, le Jury National désigne le **lauréat du Prix « 100 jours »**.

#### ➤ **Le Prix « Artiste-Entrepreneur »**

Les 5 finalistes effectuent, le **lundi 17 avril 2023 de 19h à 22h**, une présentation orale devant le Jury National.

Parmi ces 5 finalistes, le Jury National désigne le **lauréat du Prix « Artiste-Entrepreneur »**.

### **ARTICLE 8.2 : Coup de Cœur du Jury**

Le Jury National peut désigner un « **Coup de Cœur du Jury** » à sa libre appréciation parmi les 5 finalistes dans la catégorie Entrepreneur.

### **ARTICLE 8.3 : L'annonce des lauréats**

L'annonce des lauréats de la 14<sup>ème</sup> édition du Prix Moovjee, dans la mesure ou le contexte sanitaire le permet, se fait lors de **la Remise des Prix**, qui se tiendra, **à Paris, le mardi 30 mai 2023**. Tous les candidats du Prix Moovjee sont invités à y participer et à réserver la journée complète dans leur agenda dès maintenant.

**Les lauréats n'étant pas informés de leur nomination avant la Remise des Prix, nous recommandons fortement à tous les finalistes de toutes les distinctions, y compris les ambassadeurs de région, d'être présents à la Remise des Prix.**

Nota Bene : Toutes les précisions sur cette remise des prix seront apportées ultérieurement afin de s'adapter au plus près au contexte sanitaire du moment. Un dispositif digital sur le modèle des deux années précédentes sera mis en place si une remise des prix en présentiel était impossible.

## ARTICLE 9 : LES DOTATIONS

À la clé, une dotation globale de 150 000 euros dont 25 000 euros en numéraire et un programme d'accélération :

- Tous les candidats à la 14<sup>ème</sup> édition du prix Moovjee éligibles au programme #1jeune1mentor pour Entreprendre by Moovjee pourront bénéficier d'un mentor.

Pour tous les lauréats, finalistes et ambassadeurs régionaux :

- L'accès à un pool d'experts métier bénévoles, de la visibilité médiatique et de la mise en réseau.
- Une journée d'intégration/accélération se tiendra dans le courant du deuxième semestre chez un partenaire afin de faire connaissance avec la communauté et l'écosystème entrepreneurial. Des rendez-vous individuels seront organisés avec des experts, des financeurs, des partenaires, des mentors et des mentorés de la communauté Moovjee. La date de cette journée sera fixée ultérieurement et tous les candidats en seront informés par mail.
- Des dotations en nature à discrétion des partenaires du Prix Moovjee sont prévues pour les lauréats et finalistes de chacun des Prix (par exemple : une visibilité media spécifique par le CIC, la participation du Grand Prix Moovjee à l'Académie des Entrepreneurs par EY, des places pour la finale du TOP 14 par la Société Générale, des places pour VIVATECH 2023...).

Catégorie « Entrepreneur » :

- **Le Grand Prix Moovjee** : une dotation financière de 10 000 euros.
- **Coup de Cœur du Jury** : une dotation financière de 5 000 euros.

Les lauréats et finalistes de la catégorie Entrepreneur remportent le programme de mentorat du Moovjee : un accompagnement sur 12 mois avec un mentor, entrepreneur expérimenté.

Catégorie « Porteur de projet » :

- **Prix « 100 jours »** : une dotation financière de 5 000 euros.

Le lauréat et les finalistes de la catégorie Porteur de projet remportent le programme de mentorat #1jeune1mentor pour Entreprendre by Moovjee : un accompagnement sur 6 mois avec un mentor expérimenté.

Pour obtenir sa dotation financière, le lauréat du Prix « 100 jours » 2023 devra avoir créé son entreprise (hors micro-entreprise) avant le 31 décembre 2023.

Catégorie « Artiste-Entrepreneur » :

- **Prix « Artiste-Entrepreneur »** : une dotation financière de 5 000 euros.

Le lauréat et les finalistes de la catégorie « Artiste Entrepreneur » remportent le programme de mentorat #1jeune1mentor pour Entreprendre by Moovjee : un accompagnement sur 6 mois avec un mentor expérimenté.

Pour obtenir sa dotation financière, le lauréat du Prix « Artiste-Entrepreneur » 2023 devra avoir réalisé le lancement public de son projet artistique avant le 31 décembre 2024 et avoir désigné une structure juridique à laquelle sera versée la dotation sur présentation de factures de dépenses.

Pour les Ambassadeurs Régionaux :

Une campagne de promotion de leur entreprise ou de leur projet entrepreneurial en tant que rôle modèle sur leur territoire d'implantation :

- Un programme de mentorat #1jeune1mentor pour Entreprendre by Moovjee : un accompagnement sur 6 mois avec un mentor expérimenté
- Un webinaire diffusé en direct et/ou en différé après leur nomination, puis une rediffusion pendant l'appel à candidature 2024
- Une mise en réseau avec les candidats, mentorés et entrepreneurs de la communauté sur leur territoire d'implantation
- Un portrait sur le site du Moovjee poussé sur les réseaux sociaux
- Une prise de parole pendant les animations régionales liées au Prix Moovjee
- L'interlocuteur prioritaire pour les demandes des médias régionaux
- Une invitation à participer aux Jurys de Région des années suivantes
- Une invitation pour toutes les manifestations de prestige sur leur territoire d'implantation dont l'association est partenaire

Pour la mention spéciale « Premier pas vers l'export » :

Notre partenaire OFQJ – Office Franco-Québécois pour la Jeunesse offre au lauréat de la mention spéciale « Premier pas vers l'Export », une mission commerciale d'une semaine en Amérique du Nord. Cette mission est totalement financée et le programme sera choisi en fonction du secteur d'activité et des besoins du lauréat.

Autres dotations :

Des partenaires, tel que l'OFQJ pour la mention spéciale « Premier pas vers l'Export », compléteront la dotation en récompensant un ou plusieurs candidats entrant dans la cible de leurs programmes et/ou produits. Ces dotations sont en cours de constitution. Nous invitons tous les candidats au Prix Moovjee à suivre @moovjee sur les réseaux sociaux afin d'en être informés ([Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [Instagram](#)) car cette année, il y aura des surprises d'envergure 😊

## ARTICLE 10 : CALENDRIER

- **Du 16 janvier 2023 à 12h00 au 16 mars 2023 à 12h00 (heure de Paris) :** Appel à candidature
- **Du 31 janvier au 9 mars 2023 :** *Webinaires et Labs en ligne tous les mardis de 12h à 13h et les jeudis de 17h30 à 18h30* (chaque semaine, un mail sera envoyé à tous les candidats avec les thématiques abordées la semaine suivante)
- **Du 15 février au 9 mars 2023 :** Les journées des « *Experts pour twoo* » dans toutes les régions pour vous accompagner dans le montage et le développement de votre entreprise et rencontrer l'équipe qui vous dira twoo sur le dossier « idéal » pour accéder à la finale
- **Du 23 mars à 12h00 au 6 avril 2023 à 12h00 (heure de Paris) :** *Vote du public en ligne* pour les porteurs de projet sur la chaîne YouTube du Moovjee
- **Du 23 mars au 4 avril 2023 :** Comité de lecture
- **Le vendredi 14 avril 2023 (au plus tard) :** Annonce des 20 finalistes des 3 catégories (5 finalistes « Entrepreneur », 10 finalistes « Porteur de projet », 5 finalistes « Artiste-entrepreneurs »)
- **Le vendredi 14 avril 2023 après-midi :** *Webinaire de préparation au Jury National* pour chaque catégorie (1h en visioconférence par catégorie)
- **Le lundi 17 avril 2023 :** *Jury National* – Pitch des 5 finalistes « Artiste-Entrepreneur » de 19h à 22h

- **Le jeudi 20 avril 2023** : *Jury National* - Pitch des 5 finalistes « Entrepreneur » et des 10 finalistes « Porteur de projet »
- **Du 24 avril au 5 mai 2023** : *Jurys de Régions* - Pitch des finalistes « Ambassadeurs Régionaux »
- **Le mardi 9 mai 2023 (au plus tard)** : Annonce des Ambassadeurs Régionaux 2023
- **Le mardi 30 mai 2023** : *Remise des Prix* à Paris sur une journée complète
- **Date en attente de confirmation** : *Séminaire d'intégration et d'accélération* des lauréats, finalistes et ambassadeurs régionaux

**Nous recommandons vivement à tous les candidats de réserver les dates du webinaire de préparation au Jury National le vendredi 14 avril après-midi, du Jury National le lundi 17 avril 2023 de 19h à 22h pour les candidats dans la catégorie Artiste-Entrepreneur, du Jury National le jeudi 20 avril 2023 pour les candidats dans la catégorie Entrepreneur et Porteur de projet, de la Remise des Prix le mardi 30 mai 2023 sur une journée complète, et ce dès le dépôt de leur dossier de candidature.**

En tout état de cause, le calendrier est susceptible d'être modifié par les organisateurs du Prix Moovjee, en cas de force majeure ou de survenance d'un événement indépendant de la volonté des organisateurs. Dans ce cas, ces modifications seront portées à la connaissance du public et des candidats du Prix Moovjee par mail (sur l'adresse mail du porteur du dossier indiquée dans le dossier de candidature) et sur le site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr).

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

Tout candidat au Prix Moovjee s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter entièrement sans réserve le présent règlement,
- Fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou une partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier peut être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le lauréat qui aurait fourni de fausses informations verrait son prix annulé et pourrait être poursuivi pour remboursement des sommes déjà perçues. Il s'expose par ailleurs à devoir restituer en numéraire la valeur des autres dotations,
- Participer à la Remise des Prix, s'il est finaliste ou à se faire représenter le mardi 30 mai 2023,
- Autoriser expressément les organisateurs à exploiter, utiliser et diffuser leur nom, prénom, image, l'indication de leur ville et département, via tous supports, médias papier et internet, ainsi que les éléments caractéristiques de leur activité et de leur projet, y compris la vidéo fournie dans le dossier de candidature, pendant une durée d'un an à l'issue du concours. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image et acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la tenue du Jury National, des Jurys de Régions, de la Remise des Prix et tout événement lié au Prix Moovjee,
- À participer aux opérations de relations publiques et de presse relatives au concours et à répondre aux questions des journalistes avec lesquels les organisateurs peuvent les mettre en relation,
- Pendant une période d'un an à l'issue du concours, les lauréats s'engagent à informer les organisateurs du Prix Moovjee de l'évolution de leur entreprise et de la réalisation de leur projet,
- Ne pas se prévaloir de leur sélection ou présélection pour fonder en droit la véracité des documents fournis dans leur projet,
- Dans le cadre de l'appel aux votes en ligne pour le Prix « 100 jours », être propriétaire de l'ensemble des droits de la vidéo et de son contenu et ne pas être à l'origine d'actes ou propos relevant d'un comportement inapproprié, notamment mauvaise foi, manque de fair-play ... sous peine de disqualification.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ**

Les organisateurs du Prix Moovjee ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion.

## **ARTICLE 13 : DISQUALIFICATION**

Les organisateurs du Prix Moovjee s'autorisent le droit de disqualifier tout candidat dont les actes ou propos dans le cadre de ce concours relèvent d'un comportement inapproprié, notamment vis-à-vis des autres candidats (mauvaise foi, manque de fair-play...).

## **ARTICLE 14 : CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès des organisateurs du Prix Moovjee dont le siège social est au 68 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande express et concomitante à la demande de règlement) et consultable sur internet sur le site : [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr)

## **ARTICLE 15 : INFORMATIONS NOMINATIVES ET DROIT D'ACCÈS**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées en s'adressant à :

Executive Capital  
Concours « Le Prix Moovjee »  
68 Boulevard de Sébastopol  
75003 Paris

## **ARTICLE 16 : DISPOSITIONS DIVERSES**

En cas de force majeure, les organisateurs du Prix Moovjee se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

De la même manière, les organisateurs du Prix Moovjee ne peuvent être tenus pour responsables des modifications affectant le nombre, le montant et la nature des Prix.

Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ces titres.

Les prix et mentions spéciales ne sont pas cumulables.

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix et le remboursement des sommes versées, sans aucune réclamation possible par le candidat.

En cas de litige relatif aux dispositions du présent règlement ou à l'application de ce dernier, la difficulté soulevée sera tranchée collégalement par trois membres du jury désignés par le Président du Jury lui-même.

À défaut, seul le Tribunal de Grande Instance de Paris sera compétent pour connaître et statuer sur cette difficulté.

# ANNEXES AU RÉGLEMENT DU CONCOURS « PRIX MOOVJEE »

## ANNEXE 1 : DÉFINITION DES PRIX

### LE GRAND PRIX MOOVJEE – Dossier de candidature « Entrepreneur »

#### **A. Critères d'éligibilité**

Chaque candidat au Grand Prix Moovjee doit répondre à tous les critères d'éligibilité suivants :

- Être une personne physique,
- Être âgé(e) de 18 à 30 ans inclus (à la date de clôture des inscriptions, le 16 mars 2023),
- Posséder au minimum 20 % du capital social ou des actions de l'entreprise,
- Être le/la représentant(e) légal(e) ou avoir l'autorisation du représentant légal pour postuler au nom de l'entreprise et résider en France,
- Avoir l'ambition de se développer et de créer de l'emploi,
- Le siège social et l'activité principale de l'entreprise doivent être localisés en France.

#### **B. Dossier de candidature**

- Le dossier de candidature « Entrepreneur » complété en ligne accessible via le site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr),
- Une copie de la carte d'identité du porteur du dossier (version électronique – exemplaire scanné) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une photo du porteur du dossier (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une autorisation du représentant légal signé pour postuler au Prix Moovjee au nom de la société si le porteur du dossier n'est pas le représentant légal de l'entreprise.
- Un extrait de Kbis (version électronique – exemplaire scanné) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Un exemplaire électronique de vos statuts (version électronique – exemplaire signé scanné) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Le logo de l'entreprise (format JPG en HD),
- Une photo d'équipe (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature (Attention : la photo de l'équipe ne doit pas être un montage),
- Une carte d'étudiant en cours de validité si le candidat est étudiant,
- Une grille tarifaire ou une politique de prix à télécharger dans le dossier de candidature,
- Un compte de résultat sur 3 ans à télécharger dans le dossier de candidature,
- Un plan de trésorerie sur 12 mois à télécharger dans le dossier de candidature.

#### **C. Les critères indicatifs d'évaluation**

- Les qualités entrepreneuriales du candidat et son engagement,
- La clarté du propos,
- L'adéquation profil/projet et la capacité à s'entourer,
- La capacité à dépasser les difficultés,
- L'ouverture et la motivation à un accompagnement extérieur,
- L'apport en innovation,
- Les perspectives de création d'emploi,
- L'impact social et sociétal de l'entreprise.

## **LE PRIX « 100 JOURS » - Dossier de candidature « Porteur de projet »**

### **A. Critères d'éligibilité**

Chaque candidat (porteur de projet, auto-entrepreneur et association) au Prix « 100 jours » doit répondre à tous les critères d'éligibilité suivants :

- Être une personne physique,
- Être âgé(e) de 18 à 30 ans inclus (à la date de clôture des inscriptions, le 16 mars 2023),
- Présenter un projet de création d'entreprise ou avoir débuté une activité sous le régime de l'auto-entrepreneuriat ou associatif et avoir pour objectif de créer une entreprise d'ici la fin de l'année 2023,
- Être le/la futur(e) représentant(e) légal(e) de l'entreprise et résider en France,
- Envisager de détenir au minimum 20% du capital social de l'entreprise future
- Le siège social et l'activité principale de la future entreprise résultant du projet ou l'activité générée dans le cadre de l'auto-entrepreneuriat et de l'association, devront être localisés en France.

### **B. Dossier de candidature**

- Le dossier de candidature « Porteur de projet » complété en ligne accessible via le site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr),
- Une copie de la carte d'identité du porteur du dossier (version électronique – exemplaire scanné) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une photo de vous (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une photo d'équipe (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature, (Attention : la photo de l'équipe ne doit pas être un montage),
- Une carte d'étudiant en cours de validité si le candidat est étudiant,
- Une grille tarifaire ou une politique de prix à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une vidéo représentative du projet entrepreneurial (fichier limité à 300 Mo au format .mp4, .mov) (Lire ANNEXE 2 : CAHIERS DES CHARGES DE LA VIDÉO)

### **C. Les critères indicatifs d'évaluation**

- Les qualités entrepreneuriales du candidat et son engagement,
- La clarté du propos,
- L'adéquation profil/projet et la capacité à s'entourer,
- La capacité à dépasser les difficultés,
- L'ouverture et la motivation à un accompagnement extérieur,
- L'apport en innovation,
- Les perspectives de création d'emploi,
- L'impact social et sociétal de l'entreprise,
- La capacité à fédérer autour de son projet.

## **LE PRIX « ARTISTE-ENTREPRENEUR » - Dossier de candidature « Artiste-Entrepreneur »**

### **A. Critères d'éligibilité**

Chaque candidat au Prix « Artiste-Entrepreneur » doit répondre à tous les critères d'éligibilité suivants :

- Être une personne physique,
- Être âgé(e) de 18 à 30 ans inclus (à la date de clôture des inscriptions, le 16 mars 2023),
- Présenter un projet artistique en conception ou en cours de réalisation avec un lancement public prévu au plus tard le 31 décembre 2024, produit en France,
- Le/la candidat(e) doit être l'artiste qui nourrit le projet artistique,
- Le projet peut être menée par plusieurs artistes, réunissant une ou plusieurs disciplines, qui ont souhaité une œuvre commune,
- La pratique artistique du candidat doit être centrale dans le projet soumis.

### **B. Dossier de candidature**

- Le dossier de candidature « Artiste-Entrepreneur » complété en ligne accessible via le site [www.moovjee.fr](http://www.moovjee.fr),
- Une copie de la carte d'identité du porteur du dossier (version électronique – exemplaire scanné) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une photo de vous (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature,
- Une photo d'équipe (format JPG) à télécharger dans le dossier de candidature (Attention : la photo de l'équipe ne doit pas être un montage),
- Une carte d'étudiant en cours de validité si le candidat est étudiant,
- Une planche concept/planche de style/moodboard représentative du projet à télécharger dans le dossier de candidature,
- Un budget prévisionnel du projet à télécharger dans le dossier de candidature,

### **C. Les critères indicatifs d'évaluation**

Le jury n'a pas pour mission de juger la qualité artistique du projet mais bien ses qualités entrepreneuriales.

- Les qualités entrepreneuriales du candidat et son engagement,
- La clarté du propos,
- L'adéquation profil/projet et la capacité à s'entourer,
- La capacité à dépasser les difficultés,
- L'ouverture et la motivation à un accompagnement extérieur,
- L'apport en innovation,
- L'impact social et sociétal du projet,
- La capacité à fédérer autour de son projet.

## ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES DE LA VIDÉO

### LE PRIX « 100 JOURS » - Dossier de candidature « Porteur de projet »

Tous les candidats au Prix « 100 jours » doivent **impérativement** télécharger une vidéo dans leur dossier pour que leur candidature soit validée par les organisateurs du Prix Moovjee. Cette vidéo entre dans le processus de sélection de 5 finalistes sur les 10 qui seront retenus. Les candidats de cette catégorie s'engagent à faire du buzz autour de leur vidéo pour recueillir des votes.

Vous devez impérativement télécharger un fichier (au format .mp4, .mov) et non un lien vers des plateformes d'hébergement de vidéo (YouTube, Dailymotion, Vimeo, ...)

### CONTENU DE LA VIDÉO

La vidéo doit être représentative de l'ambition que porte le candidat pour son entreprise. Pour sa réalisation, vous êtes libre de la réaliser vous-même ou de faire appel à des compétences externes à votre entreprise.

Toute liberté est laissée au candidat quant au contenu de cette vidéo mais les candidats s'engagent à être propriétaire de l'ensemble des droits de la vidéo et de son contenu. Les organisateurs du Prix Moovjee se réservent le droit de ne pas diffuser les vidéos à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène, ou contrevenant aux lois sur les marques déposées ou le copyright, ou inacceptables pour quelque raison que ce soit. Il en est de même pour ce qui concerne les actes ou propos qui relèvent d'un comportement inapproprié dans le mode d'obtention des votes (« likes ») ou vis-à-vis des autres candidats, notamment en cas de mauvaise foi, de manque de fair-play ... La non-diffusion d'une vidéo pour l'une de ces raisons entraîne l'élimination du candidat pour l'ensemble du Prix Moovjee.

### **IMPORTANT :**

En acceptant le règlement, vous autorisez expressément les organisateurs du Prix Moovjee à exploiter, utiliser et diffuser vos nom, prénom, image, indication de la ville et du département ainsi que les éléments caractéristiques de l'activité et du projet, y compris la vidéo fournie dans le dossier de candidature, pendant une durée d'un an à l'issue du concours, via tous supports, médias papier et internet.

### TÉLÉCHARGEMENT DE VOTRE FICHER VIDÉO

#### **Comment procéder ?**

Les candidats doivent directement télécharger leur vidéo à la dernière étape de leur dossier de candidature. **Le fichier doit être au format .mp4, .mov et il est limité à 300 Mo.**

Si vous rencontrez un problème de téléchargement, n'hésitez pas à contacter Valentine, Jade ou Giovanni par mail à l'adresse suivante : [mymoovjee@moovjee.fr](mailto:mymoovjee@moovjee.fr) ou par téléphone au 01 43 57 84 29.